PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

Etabli en présence :

PASS
PISCINES & SPAS
Partenaire de vos projets

565 Avenue de l'Europe
34 370 MAUREILHAN
Tel : O4 67 09 17 05
Siret : 539 357 707 00014

De l'entreprise **SAS PASS** désignée ci-dessus

Et de **M. THOMAS Thibault**, Maître d'Ouvrage (ou client)

concernant les travaux exécutés par la SAS PASS en date du 24/05/2023

relatifs à la pose d'une piscine polyester Variation 74 de la marque Excel Piscines.

Le Maître d'ouvrage (ou client) déclare que:

☑ la réception est **prononcée sans réserve** avec effet à la date 22/08/2023.

☐ la réception est **prononcée avec réserves** mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du .....

☐ la réception est **refusée** ou **différée** (rayer la mention inutile) pour les motifs suivants :
.....

Les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal, avec ou sans réserve.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le Maître d'Ouvrage (ou client) soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Sérignan, le 22/08/2023, en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de la SAS PAS

Signature du Maître d'Ouvrage (ou client)
M. THOMAS

ETAT DES RESERVES

	Nature des reserves	Travaux à executer
1		
2		
3		NEANT.
4		
5		

L'entreprise et le Maître d'Ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves exposées ci-dessus seront exécutés dans un délai de ..... à compter du .....

Fait à _____ le _____ en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de la SAS PASS

Signature du Maître d'Ouvrage (ou client)

CONSTAT DE LEVEE DES RESERVES

Le Maître d'Ouvrage (ou client) lève les réserves après avoir constaté que l'entreprise exécutante a valablement remédié aux malfaçons, amissions et imperfections énoncées ci-dessus

Fait à _____ le _____ en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de la SAS PASS

Signature du Maître d'Ouvrage (ou client)

FORMATION UTILISATEUR ET PRECAUTIONS

Le Maître d'Ouvrage (ou client) déclare avoir reçu de la part de la SAS PASS Piscines & Spas :

☒ Les garanties fabricant, les factures et l'attestation d'assurance décennale de l'entreprise

☒ Une formation opérateur lui permettant d'utiliser sa nouvelle installation

☒ Les consignes concernant les précautions à prendre pour éviter de causer des dommages à l'installation et principalement :

- Une piscine ne doit jamais être vidée, même partiellement, sans prendre des précautions particulières (contacter PASS Piscines & Spas ou un spécialiste)
- L'équilibre de l'eau doit être respecté tout au long de la vie de l'installation
- Aucune pièce métallique ne doit stagner même pour une période courte dans la piscine ou le spa
- Aucune activité pouvant projeter des particules métalliques vers la piscine ou le spa ne doit être pratiquée, particulièrement le fait de tronçonner ou de surfacer des pièces métalliques
- Le client doit faire contrôler son pool terre régulièrement, la mesure de celui-ci doit être en dessous de 20 ohms. Lors de l'installation le 26/05/2023, la mesure était de 11.94 ohms.
- La température de l'eau de la piscine ne doit pas dépasser les 28 degrés.

Fait à Sérignan le 22/08/2023, en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de la SAS PASS
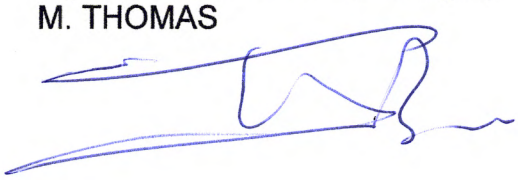
Signature du Maître d'Ouvrage (ou client)
M. THOMAS